

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 30 septembre 2021

RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT

DIRECTION : Direction des Finances
SERVICE : Service Budget

N° 3.14

OBJET : Décision modificative n° 2 de l'exercice 2021

I BUDGET PRINCIPAL

Le projet de la décision modificative (DM2) qui vous est soumis s'établit, pour le budget principal, en dépenses et en recettes à la somme de 41.229.348,76€ dont -296.110,63€ pour la section d'investissement, et 41.525.459,39€ pour la section de fonctionnement. Sur ce projet de budget, les dépenses et les recettes s'établissent respectivement comme suit :

INVESTISSEMENT			
Dépenses réelles	- 2 801 369,78 €	Recettes réelles	-29 931 010,67 €
Dépenses d'ordre	2 505 259,15 €	Recettes d'ordre	29 634 900,04 €
Total dépenses	- 296 110,63 €	Total recettes	- 296 110,63 €
FONCTIONNEMENT			
Dépenses réelles	13 382 935,95 €	Recettes réelles	40 512 576,84 €
Dépenses d'ordre	28 142 523,44 €	Recettes d'ordre	1 012 882,55 €
Total dépenses	41 525 459,39 €	Total recettes	41 525 459,39 €

Sur les mouvements réels, les principales données de cette DM2 consistent en des ajustements d'échéanciers pour la section d'investissement, en apport de crédits complémentaires en dépenses comme en recettes pour la section de fonctionnement.

A. SECTION D'INVESTISSEMENT

I. Les recettes d'investissement (hors dette)

10	Dotations, fonds divers et réserves	1 000 000,00
13	Subventions d'investissement	-499 788,00
204	Subventions d'équipement versées	124 032,84
23	Immobilisations en cours	-750 000,00
4544209	Aménagement foncier A150 Croixmare-Barentin (Recettes)	16 021,95
Recettes réelles		-109 733,21

En lien avec le patrimoine culturel du Département, une prévision de **60.316€** est inscrite en recette d'investissement correspondant au 2^{ème} acompte sur la subvention de la DRAC accordée pour la restauration des murs du théâtre antique de Lillebonne.

Du côté des infrastructures portuaires, il est inscrit une recette supplémentaire de **124.032,84€** au titre de la régularisation du trop versé sur 2020 aux Ports de Normandie, en application des termes de la convention signée. Inversement, pour le financement des travaux de réhabilitation de la buse Gayant sur le port de Fécamp, une inscription de **-183.000€** est proposée dans cette DM. En effet, la Région nous a fait savoir son souhait de revoir l'échéancier de son engagement financier sur cette opération en différent sur 2022 le versement. Un crédit de **157.725€** est également proposée pour tenir compte de l'attribution, de la part de la Communauté d'agglomération Caux Seine, d'une subvention pour les travaux réalisés sur la Seine à vélo, sur la commune de Saint-Wandrille-Rançon.

Sur l'aménagement foncier, au titre de l'opération Croixmare-Barentin, il est inscrit un crédit supplémentaire de **16.021,95€**.

Sur la politique de l'habitat, pour les délégations d'aide à la pierre, il est procédé à une baisse du volume des crédits de paiement en dépenses détaillée infra, ce qui a pour conséquence de réduire également la prévision de recette. C'est la raison pour laquelle il est inscrit **-366.000€**.

Pour les travaux de défense contre la mer, il est proposé un crédit de **60.000€** en provenance du Syndicat mixte du littoral, en application de la convention signée avec le Département.

Du côté de la gestion des déchets, le Département reste en attente d'un financement FSE attendu sur 2021. Toutefois, ce versement ne devrait pas intervenir cette année, aussi, il est proposé de retirer les crédits votés lors du budget primitif. Ce sont donc **-132.500€** qui sont inscrits dans cette DM.

Du côté des collèges, il a été inscrit dans le cadre du budget primitif un crédit de 1.200.000€ au titre des attributions et des projets soumis à la dotation de soutien à l'investissement des Départements. Or, nous savons aujourd'hui, que sur l'opération de reconstruction du collège Maurice Maeterlinck, le montant de la dotation sera inférieur à nos attentes. Il est donc proposé aujourd'hui de **réduire** la

prévision de **750.000€**.

Au titre des coopérations internationales, il est inscrit une recette de **-96.895€** sur le projet de renforcement des structures de santé et d'appui à la structuration des services publics locaux, au Burkina Faso. Le projet initial qui avait justifié l'inscription de crédits, en dépenses et en recettes, dans le cadre du budget primitif, a été revu et aboutit à un moindre coût, ce qui a également pour conséquence une moindre recette attendue.

Enfin, il est inscrit, au titre de la dotation de FCTVA, une prévision supplémentaire de **1.000.000€** pour prendre en considération le montant réel des dépenses 2020 communiquées aux services de la Préfecture pour l'attribution de ce fonds.

II. Les dépenses d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, la DM2 est l'occasion d'ajuster les crédits de paiement de l'année en fonction de l'avancée des travaux constatée durant le premier semestre et anticipée pour le second. Un rapport spécifique sur la gestion en autorisations de programme et autorisations d'engagement est soumis à votre examen au cours de cette même séance. Il en résulte une prévision en diminution de 2.801.369,78€.

a. Solidarités humaines

Les propositions budgétaires pour le domaine des solidarités s'élèvent, au total à - 4.458.832,04€ pour la section d'investissement.

	DM2
SOLIDARITES HUMAINES	- 4 458 832,04 €
A.P.A. ET PERSONNES AGEES	- 1 848 000,00 €
COOPERATION INTERNATIONALE	- 198 250,00 €
ENFANCE FAMILLE	87 210,82 €
FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES	- 1 999 792,86 €
Total	- 4 458 832,04 €

Pour la politique enfance-famille, au titre de l'accueil en établissement, il est proposé un crédit supplémentaire de **87.210,82€**. Cette somme permet de répondre au besoin de demandes de paiement des financements accordés sur les aides aux structures à vocation sanitaire et sociale dans le cadre du soutien aux crèches et haltes garderies.

Au titre de la politique APA et personnes âgées, sur les aides aux structures à vocation sanitaire et sociale, il est proposé une inscription de crédits de paiement 2021 de - **1.848.000€**. En effet, le projet

de réhabilitation du centre hospitalier de Dieppe n'a pu être réalisé dans les délais prévus lors de l'octroi de la subvention départementale. Par ailleurs, cette opération fait actuellement l'objet d'une nouvelle étude qui doit aboutir à un nouveau projet. Le dossier sera alors soumis à un nouvel examen par notre commission permanente. Ce seul projet représente une baisse de 900.000€. Le reste tient compte de retards dans l'avancement des travaux ou des acquisitions de petits matériels dans les EHPAD ou établissements d'accueil des personnes en situation de handicap. Ces crédits feront l'objet d'une inscription dans le cadre du prochain budget primitif.

Sur le fonctionnement des structures sociales, au titre des bâtiments et matériels des structures sociales, il est inscrit une somme de - **1.999.792,86€**. Cet ajustement tient compte, d'un côté, d'un coût supérieur de 155.000€ pour l'acquisition du pôle social du Havre, qui doit être finalisée cette année. Le reste représente les crédits prévus sur 2021 et qui ne feront l'objet d'un versement qu'en 2022, soit - 2.104.917,86€. C'est le cas pour le solde de la subvention à verser pour les travaux du CMS Brindeau au Havre, l'acquisition du bâtiment de l'UTAS Terre-de-Caux, ainsi qu'une moindre avance sur marché pour la réhabilitation du CMS de Fauville Terre-de-Caux.

Pour les aides au fonctionnement des structures à vocation sanitaire et sociale, il est proposé d'inscrire - **49.875€** de crédits de paiement du fait d'un moindre nombre de dossiers validés en 2021 par rapport aux estimations réalisées lors de la préparation du BP 2021.

Au titre de la coopération internationale, il est **restitué** une somme de **143.250€** sur le projet de renforcement des structures de santé et d'appui à la structuration des services publics locaux, le projet ayant été redéfini dans un autre cadre. De plus, dans le cadre de la coopération avec la Tunisie, il est **restitué 55.000€**. La pandémie mondiale a fait prendre du retard aux projets agricoles du dispositif relevant de la Facilité de Financement des Collectivités Territoriales (FICOL).

b. Développement des territoires

Les propositions budgétaires pour le domaine du développement des territoires s'élèvent, au total à - 1.656.463,62€ pour la section d'investissement.

	DM2
DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	- 1 656 463,62 €
ACTION ECONOMIQUE ET EN FAVEUR DE L'EMPLOI	580 000,00 €
AGRICULTURE, ELEVAGE, FORET	46 346,22 €
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	- 523 828,85 €
AMENAGEMENT FONCIER	- 35 213,00 €
INFRASTRUCTURES PORTUAIRES	- 1 357 767,99 €
POLITIQUE HABITAT	- 366 000,00 €
Total général	- 1 656 463,62 €

Au titre de la politique de l'habitat, le Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) réuni le 11 mars dernier a déterminé l'enveloppe allouée au département de la Seine-Maritime pour le parc privé (crédits gérés par l'ANAH) et pour le parc social (crédits gérés par le Département). La programmation 2021 pour le parc social prévoit un total de 3.250.000€ réparti comme suit :

- 970.900€ pour les opérations de délégation d'aides à la pierre (DAP) « classiques » (pour une AP21 votée de 1.000.000€),
- 506.800€ pour 3 opérations relevant du plan de relance pour de la restructuration lourde de logements sociaux couplée à une opération de rénovation énergétique (crédits non prévus au BP21),
- 1.727.000€ pour 2 autres opérations potentielles relevant également du plan de relance devant faire l'objet d'une demande d'enveloppe supplémentaire de la DREAL auprès du Ministère (crédits non prévus au BP 2021).

L'AP2021 « DAP » votée au BP s'élève à 1.000.000€. Au regard de l'enveloppe de 3.250.000€ déléguée par l'État et actée lors du CRHH, il convient d'augmenter l'AP2021 afin d'intégrer les 5 opérations « plan de relance » dont les ordres de service « travaux » devront impérativement être délivrés en 2021. Toutefois, n'ayant aucune visibilité sur les crédits à recouvrer dans le cadre de la DAP, il est proposé une baisse du volume de crédits de paiement 2021 de **366.000€** en dépenses ainsi qu'en recettes, le volume des crédits consacrés à la DAP devant être identique en dépenses et en recettes.

Du côté des infrastructures portuaires, pour les ports départementaux, il est proposé une **réduction** des crédits de paiement de **1.357.767,99€** pour tenir compte :

- du retard pris dans le calendrier d'exécution de l'opération de réhabilitation du cours de Dakar et du Quai de Norvège, ainsi que des travaux relevant des opérations statutaires (-503.119,72€),
- des échéanciers estimatifs de versement des subventions, notamment sur les travaux du bardeau et du carénage du sas pêche sur le port du Tréport (-763.809,10€),
- du décalage du calendrier d'exécution de l'opération d'automatisation des ouvrages (-368.147,14€),
- du report en 2022 de l'acquisition d'un ponton de servitude (-78.733,69€),
- du nouvel échéancier de paiement du marché d'installation d'un chantier naval sur le port de Fécamp, mais également de crédits supplémentaires inscrits à hauteur pour le rachat du Slipway à la CCISE, pour les travaux du Pont Gayant pour l'étude relative à la reconstruction d'un bâtiment pour l'accueil d'une activité de vente des produits de la mer (273.226,52€),
- du report de l'opération prévue pour le mécanisme de la porte Freycinet sur le port de Fécamp (-155.207,99€),
- du report sur 2022 du versement de la subvention attribuée pour la rénovation de la passerelle mobile, conformément à l'échéancier de versement présenté par la CCI Littoral Hauts-de-France (-60.000€),
- des versements à effectuer au profit de la CCI Littoral Hauts-de-France, compte tenu des financements accordés (117.023,13€),
- pour le port de pêche du Havre, des études préalables à la réalisation des travaux sur le ponton Southampton ainsi que d'une étude de déplacement des cuves à carburant de la station d'avitaillement, pour répondre à la demande de la Ville du Havre qui souhaite récupérer l'espace occupé par ces cuves (81.000€),

- du lancement des études préalables à la réhabilitation des bâtiments nécessaires à l'activité du port de Fécamp appartenant au Département (100.000€).

Pour l'action en faveur de l'emploi, sur le soutien à l'immobilier d'entreprise, il est inscrit un crédit complémentaire de **580.000€** pour tenir compte du rythme soutenu des demandes de versement sur les dossiers pour lesquels une aide a été accordée.

Sur l'agriculture, élevage et forêt, pour ce qui est du programme agricole, il est proposé une augmentation des crédits de paiement de **46.346,22€** pour tenir compte des conventions et assurer le paiement des subventions accordées.

Concernant l'aménagement du territoire, l'appel à projets expérimental « centres bourgs » a été lancé en 2015 (phase études) et est aujourd'hui entré dans la phase travaux pour trois des six communes retenues (Blangy-sur-Bresle, Bacqueville-en-Caux et Saint-Léonard) qui ont souhaité, au terme des études, lancer des travaux d'aménagement. La convention-cadre avec Blangy-sur-Bresle a été adoptée par la Commission permanente du 14 décembre 2020 et signée en février 2021. La convention-cadre avec Saint-Léonard a été adoptée par la Commission permanente du 10 mai 2021 et signée en juin 2021.

L'aide spécifique plafonnée à 300 000 € qui sera attribuée à chacun des sites, au titre de la phase travaux de l'expérimentation, devrait être soumise à une prochaine Commission permanente, lors de la réception d'un dossier complet avec le résultat des procédures de mise en concurrence. Au regard de l'état d'avancement des projets, il est proposé de baisser de **233.828,35€** les crédits de paiement 2021 initialement prévus pour régler une partie desdits travaux.

Sur les aides aux équipements communaux, le dispositif d'aide à l'accessibilité des bâtiments et des cimetières, entré en vigueur en janvier 2017, a été créé dans une volonté de recentrage des aides du Département sur ses compétences et pour soutenir l'effort consenti par les collectivités pour se conformer aux normes réglementaires de la mise en accessibilité de leurs bâtiments existants (mairies, écoles, équipements sportifs et culturels, bibliothèques, salles polyvalentes...). Au regard du nombre de dossiers instruits depuis début 2021 et du nombre de demandes de versement particulièrement fluctuantes sur ce dispositif, il est proposé de baisser de **200.000€** le volume des crédits de paiement. Pour les aides au titre de l'équipement en vidéo surveillance des communes, malgré le succès du dispositif, les demandes de versement des aides octroyées sont moindres que les estimations faites lors de la préparation du budget. Aussi, c'est une prévision de **- 40.000€** qui est proposée.

Pour les aides aux pays, actuellement, peu de projets ont fait l'objet d'une sollicitation de financement du Département. Aussi, c'est une inscription à la baisse de **50.000€**, tant sur l'autorisation de programme que sur les crédits de paiement 2021.

Sur l'aménagement foncier, pour l'aménagement routier, il est inscrit - **35.213€** de crédits de paiement du fait du report du solde de la convention avec l'association FONCIERE D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE L'AUTOROUTE A150 sur 2022.

c. Education, culture et sports

Les propositions budgétaires pour le domaine de l'éducation, culture et sports s'élèvent, au total à 3.250.417,96€ pour la section d'investissement.

	DM2
EDUCATION, CULTURE ET SPORTS	3 250 417,96 €
COLLEGES PUBLICS	2 576 320,49 €
CULTURE ET PATRIMOINE	- 360 902,53 €
SPORT	1 035 000,00 €
Total	3 250 417,96 €

Sur le secteur des collèges publics, pour les gros travaux de maintenance, au regard du nombre d'opérations en cours de réalisation ou qui seront conduites d'ici à la fin de l'année et des montants des marchés attribués, il apparaît nécessaire d'augmenter le montant des crédits de paiement de **1.422.320,49€** sur le programme des gros travaux, les portant à 7.140.000€ pour 2021. En ce qui concerne les autres travaux, une inscription complémentaire de **40.000€** est proposée pour couvrir les dépenses courantes. En complément, une somme de **350.000€** est inscrite pour permettre le remplacement de matériels divers et de matériels de cuisine qui tombent en panne dans les collèges.

De plus, dans le cadre de l'opération de construction du Gymnase du collège de Saint-Nicolas-d'Aliermont, la commune doit aménager des places de stationnement nécessaires à l'équipement. Une convention financière a été contractualisée avec la commune. Les travaux envisagés cette année, sous maîtrise d'ouvrage communale, ne seront réalisés qu'en 2022. De ce fait, il est prévu une inscription de - **36.000€** au titre des crédits 2021. Pour ce qui concerne le plan cuisine, il est inscrit un crédit supplémentaire de **700.000€** afin de couvrir les aléas découverts à l'occasion de différents chantiers tel que la découverte de matériaux amiantés dans la cuisine du collège de Sainte-Adresse nécessitant la reconstruction du plancher.

Par ailleurs, il apparaît que les établissements scolaires sont des lieux pouvant participer à la circulation du virus de la COVID-19. Bien que des protocoles internes aux établissements soient mis en place, il apparaît important de renforcer la capacité des établissements à contrôler le niveau de qualité de l'air dans les locaux. Pour ce faire, la fourniture de capteurs de CO2 à chaque établissement qui le souhaite permettra de disposer d'éléments d'alerte, en cas de confinement trop important favorisant la concentration de bactéries et de virus. Ces dispositions justifient l'inscription budgétaire de **100.000€** dans ce projet de DM.

Pour la culture et du patrimoine, au titre des musées et le patrimoine culturel, il est inscrit - **360.902,53€** pour tenir compte d'un retard dans la production des études préalables sur plusieurs projets culturels.

Du côté des sports, il est proposé une inscription de **1.035.000€** pour le sport et l'environnement afin de rattraper le retard dans le versement des subventions. En effet, nombre de chantiers ont pris du retard en 2020, ce qui a eu pour conséquence du retard sur le versement des subventions. Aujourd'hui, les versements ont repris et justifient la demande de crédits supplémentaires.

d. Mobilité, sécurité et protection de l'environnement

Les propositions budgétaires pour le domaine de la mobilité, sécurité et protection de l'environnement s'élèvent, au total à -1.165.665,26€ pour la section d'investissement.

	DM2
MOBILITE, SECURITE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	- 1 165 665,26 €
BACS DEPARTEMENTAUX	641 074,49 €
DEPLACEMENTS DOUX	490 903,93 €
LITTORAL ET BERGES DE LA SEINE	- 2 195 000,00 €
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	- 131 044,89 €
QUALITE DE L'EAU	56 901,21 €
ROUTES DEPARTEMENTALES	- 328 500,00 €
SECURITE	300 000,00 €
Total général	- 1 165 665,26 €

Pour ce qui est des routes départementales, il est inscrit une **réduction** des crédits de paiement de **328.500€**, pour tenir compte du décalage en 2022 de plusieurs opérations de réhabilitation de bâtiments affectés à la direction des routes.

Sur le secteur de la protection de l'environnement, pour les aides directes et interventions en faveur de l'environnement, il est inscrit un crédit de **-10.000€** en raison du réajustement des échéanciers de paiement des subventions. Pour les espaces naturels sensibles, l'inscription est de -121.044,89€ afin de prendre en considération les réajustements d'échéanciers de paiement de subventions, mais également pour tenir compte de l'avancée des travaux sur la tourbière d'Heurteauville.

Pour les déplacements doux, ce projet de décision modificative comprend une proposition d'augmentation des crédits de **490.903,93€**, pour :

- les itinéraires multi-randonnées :
 - la réalisation de travaux hydrauliques sur la Véloroute du Lin à Cany-Barville et à Fécamp pour 63.927,87€,

- un report de travaux sur les voies verts et autres véloroutes pour -50.000€,
- l'avenue verte London-Paris pour 9.632,53€.
- l'aide au développement doux pour lesquels il est inscrit un crédit supplémentaire de 467.343,53€ pour permettre le versement des subventions attribuées en 2020 et 2021, notamment à la Communauté de communes des villes sœurs, pour la requalification du chemin des étangs de la vallée de la Bresle, et à la Communauté urbaine Le Havre Métropole pour la réalisation d'une piste cyclable le long de la RD 147 à Octeville-sur-Mer.

Sur le secteur des bacs départementaux, il est inscrit **641.074,49€** de crédits pour cette DM. D'une part, il est proposé une réduction des crédits de paiement à hauteur de 115.524,61€ résultant d'une nouvelle estimation des dépenses au regard des commandes qui pourront être réalisées. D'autre part, un crédit de 756.599,10€ est inscrit pour permettre le paiement de solde des pièces de rechange dans le cadre du marché de construction du bac 24, pour le marché de construction des bacs 25 et 26, pour l'intégration des plus et moins-values ainsi que pour l'évolution des prix liée à la hausse de l'indice de l'acier, et pour le financement des travaux sur les cales.

En ce qui concerne le littoral et défense contre la mer, il est procédé à une **réduction de 300.000€** de crédits consécutivement à la réduction de l'AP du fait du report de l'opération de reconstruction des épis au Havre en 2022.

Du côté des travaux sur les berges de Seine, il est procédé à une **réduction** des crédits de **1.895.000€**. Les retards pris dans la réalisation d'études de danger, de travaux structurants sur la digue au droit de Révima à Saint-Wandrille-Rançon, de travaux de réhabilitation de l'ouvrage à Saint-Pierre-de-Varengeville, ainsi que des digues à Villequier et sur la route des fruits justifient cette baisse des crédits. Une nouvelle inscription interviendra dans le prochain budget. De même le vote des crédits nécessaires à l'attribution d'une subvention au profit du Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande s'avère trop important par rapport aux besoins de ce syndicat.

En ce qui concerne la politique liée à la qualité de l'eau, il est inscrit un crédit supplémentaire de **56.901,21€**. Pour ce qui est de l'assainissement, un crédit complémentaire de 122.540,73€ est inscrit afin d'honorer les engagements pris, pour lesquels un ajustement d'échéancier est intervenu. Au titre de l'eau potable, c'est une réduction de crédits qui est proposée pour tenir compte des tombées d'AP et des réajustements d'échéanciers.

Enfin, au titre de la sécurité, il est inscrit un crédit complémentaire de **300.000€** pour permettre le paiement des dossiers relatifs à la lutte contre l'incendie du fait du succès du dispositif.

e. Fonctionnement interne

Les propositions budgétaires pour le domaine du fonctionnement interne s'élèvent, au total à 1.229.173,18€ pour la section d'investissement.

	DM2
FONCTIONNEMENT INTERNE	1 229 173,18 €
BATIMENTS ADMINISTRATIFS	- 250 017,17 €
EQUIPEMENT DE L'ADMINISTRATION	1 520 012,00 €
FONCTIONNEMENT GENERAL	- 40 821,65 €
Total général	1 229 173,18 €

Sur la partie des bâtiments administratifs, pour l'hôtel du Département, il est proposé une **inscription négative de 50.017,17€**, la réfection des terrasses du l'hôtel du Département étant reportée en 2022. Sur les autres bâtiments administratifs, il est proposé de **réduire** les crédits de paiement **200.000€**, les travaux de réhabilitation du bâtiment situé rue Malherbe à Rouen étant moins importants en 2021 que ce qui avait été anticipé.

Pour ce qui est de l'équipement de l'administration, sur le matériel informatique et la téléphonie, dans le cadre de la poursuite du déploiement du télétravail, les crédits de paiement doivent être augmentés de **1.445.012€**. Cela permettra de poursuivre l'acquisition de matériel comme les postes de travail, les équipements de visioconférence, en assurant un déploiement des environnements de travail pour lesquels le niveau de sécurité doit nous prémunir contre les cyber menaces, toujours plus nombreuses et sophistiquées.

En ce qui concerne le mobilier et le matériel, un crédit complémentaire de **100.000€** est inscrit, afin de permettre l'aménagement des CMS de Cléon et Yerville notamment.

Pour les véhicules, il est procédé à la **réduction** des crédits de **25.000€** du fait du report en 2022, d'une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du nouveau plan stratégique de déplacements et d'équipement auto.

Sur le fonctionnement général, il est inscrit un crédit de **- 40.821,65€**. La réalisation complète des commandes de défibrillateurs permet de dégager 15.361,65€. De même, des crédits, sur la section d'investissement ont été votés lors du budget primitif (20.000€) pour les frais de publication d'appels d'offres, alors que toutes les insertions ont été prises en charge sur la section de fonctionnement. Par ailleurs, les crédits votés (15.000€) pour prendre en charge la convention de partenariat avec la commission régionale pour l'information géographique (CRIGE) ne seront pas utilisés en 2021, la convention étant toujours en cours d'instruction. Enfin, un crédit de 9.540€ est inscrit suite à la décision de l'assemblée générale de transformer la rémunération des parts sociales que détient le Département auprès de la Société Locale d'Epargne, en une attribution de parts complémentaires. Sur le nombre de parts détenu par le Département, il nous a été attribué 477 nouvelles parts sociales, dont la valeur d'émission est de 20€ par part.

B. SECTION DE FONCTIONNEMENT

I. Les recettes de fonctionnement

Ce projet de budget comprend des ajustements de 40.082.576,84€, principalement sur les recettes fiscales.

	DM2
ACTION ECONOMIQUE ET EN FAVEUR DE L'EMPLOI	- 281 445,00 €
POLITIQUE HABITAT	- 7 500,00 €
FONCTIONNEMENT GENERAL	429 807,68 €
RESSOURCES	36 011 141,00 €
LITTORAL ET BERGES DE LA SEINE	- 40 528,00 €
QUALITE DE L'EAU	25 504,00 €
A.P.A. ET PERSONNES AGEES	1 085 000,00 €
COOPERATION INTERNATIONALE	49 450,00 €
ENFANCE FAMILLE	3 324 136,00 €
FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES	63 700,00 €
PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	117 755,00 €
R.S.A. - POLITIQUE D'INSERTION	- 694 443,84 €
Total	40 082 576,84 €

a. Solidarités

Pour le secteur de l'enfance famille, une recette de **3.324.136€** est inscrite dans le cadre du projet de contractualisation avec l'Etat pour la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance

Au titre de l'APA, lors de la préparation du BP, la CNSA avait annoncé un concours de 1,9M€ pour 2021 pour le seul volet des CPOM. Or, la crise sanitaire remet en cause cette recette. De ce fait, il est proposé une inscription de **-1.085.000€**.

Pour ce qui est du fonctionnement des structures sociales, la Seine-Maritime s'est engagée, avec 35 autres départements, comme préfigurateur dans la mise en œuvre du dispositif d'aide à la vie

partagée (AVP). Afin d'expérimenter ce dispositif, le département de la Seine-Maritime doit conventionner avec la CNSA pour obtenir un soutien financier (80 % de la dépense AVP), sur la base d'un recensement du nombre de projets (environ 10 projets) et d'une proposition de volume prévisionnel de prestations AVP. Cette programmation s'étend de 2021 à 2028, sous réserve de la signature de la convention avant le 31 décembre 2022. Le financement pour 2021 pour deux habitats dont le coût est estimé à 200.000€, doit générer **63.700€** de recettes complémentaires, somme proposée dans ce projet du budget.

Pour la politique de l'insertion, il est proposé une recette de – **694.443,84€**. Ce montant s'explique par une prévision de 55.876,96€ pour tenir compte de la régularisation des versements de l'ASP pour les contrats aidés, et les amendes administratives prononcées par le Département, en matière de fraude au RSA. Une recette de - 755.042€ est également inscrite du fait des contrôles réalisés par la DREETS, sur le service fait sur les actions d'insertion de la programmation 2014-2019. Enfin, une recette de 4.721,20€ est proposée au titre de la régularisation, par l'ASP, des dossiers de contrats aidés du secteur marchand.

Pour les personnes en situation de handicap, le concours de la CNSA se trouve augmenter, du fait de la réforme importante de concours. Aussi, il est proposé une recette supplémentaire de **117.755€**.

Au titre de la coopération internationale, il est inscrit d'une part un crédit de **100.500€** correspondant à la participation du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères dans le cadre de l'appel à projets Sport 2021 auquel a répondu le Département. D'autre part, il est inscrit une recette de **21.700€** pour le projet de mise en place d'une coopération culturelle et d'appui à la structuration d'une politique publique locale avec la ville de Zahlé au Liban. Enfin, du fait du contexte de pandémie, l'étude de faisabilité confiée au Bureau d'Etude BRLi a été retardée, en raison de l'impossibilité de maintenir les missions techniques de terrain en Tunisie. Ces éléments justifient une **diminution** des prévisions de recettes de **72.750€**.

b. Développement des territoires

Sur le volet de l'habitat, il est inscrit une recette de - **7.500€**. Ces crédits proviennent de l'Etat, dans le cadre des délégations des aides à la pierre. Le programme 2021 prévoit le financement des maîtrises d'œuvre urbaines et sociales en faveur de la sédentarisation des gens du voyage, projet sur lequel le Département s'est engagé.

Pour les actions économiques et en faveur de l'emploi, une prévision de – **46.235€** est inscrite dans cette DM en lien avec le financement par le FSE des postes de conseillers emplois, ainsi qu'une prévision de – **235.210€** pour le financement d'action d'insertion de la programmation 2014-2019.

c. Aménagement et mobilités

Au titre de notre politique de qualité de l'eau, il est inscrit un crédit complémentaire de **25.504€** correspondant au solde de la convention de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour l'animation et l'assistance technique départementale 2018 de la CATEP 76.

Pour le littoral et les berges de Seine, une inscription de **59.472€** est proposée du fait de la régularisation de la subvention allouée par l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour l'étude de gouvernance GEMAPI sur l'axe Seine aval. Inversement, il est inscrit une prévision de - **100.000€**, la recette en provenance du Syndicat mixte du Littoral ayant fait l'objet d'une double inscription.

d. Fonctionnement interne

Sur les éléments concernant la fiscalité et les dotations/compensations, les dernières modifications reçues permettent les ajustements suivants. Une inscription de **410.048€** est proposée au titre de la DGF (dotation de péréquation urbaine des Départements et dotation forfaitaire), et de - **3.880€** pour la DCRTP. Pour les fonds de péréquation, il est proposé un crédit supplémentaire de **2.907.592€** au titre du fonds de péréquation de la CVAE, un crédit de **2.869.767€** pour le fonds de péréquation des DMTO. De plus, la fraction compensatoire de la TFPB peut être ajustée par l'ajout d'un crédit de **649.105€**, sous forme de reversement de TVA. Seuls les frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties doivent être **diminués de 99.963€**.

Sur la fiscalité locale, pour ce qui est de la CVAE, c'est une inscription supplémentaire de **441.606€** qui est réalisée pour tenir compte de nouvelles évaluations. Sur la taxe départementale de publicité foncière et droit départemental d'enregistrement (DMTO), c'est une prévision de **+20.000.000€** qui est proposée. En effet, contre toute attente, le marché de l'immobilier est apparu particulièrement actif depuis le début de la crise sanitaire. Cette inscription demeure cependant prudente, dans la mesure où ce dynamisme constaté jusqu'à présent pourrait s'interrompre. Au titre de la TSCA, et pour les mêmes raisons que les DMTO, il est également proposé de revoir à la hausse les prévisions, en abondant les crédits de **6.000.000€**. Enfin, une inscription complémentaire est également proposée pour la taxe d'aménagement et quelques autres taxes, pour un montant de **2.352.096€**.

Enfin, une recette de **50.000€** est inscrite pour tenir compte des encaissements déjà réalisés en matière de remboursements d'assurance pour des sinistres de dommages aux biens et dommages-ouvrage.

II. Les dépenses de fonctionnement

Sur la section de fonctionnement en dépenses réelles, ce sont 13.382.935,95€ de crédits de paiement supplémentaires qui sont proposés.

a. Solidarités humaines

Les propositions budgétaires s'élèvent, au total à 9.349.453€ pour la section de fonctionnement.

	DM2
SOLIDARITES HUMAINES	9 349 453,00 €
A.P.A. ET PERSONNES AGEES	3 100 000,00 €
FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES	1 773 253,00 €
PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	4 500 000,00 €
R.S.A. - POLITIQUE D'INSERTION	- 23 800,00 €
Total général	9 349 453,00 €

Pour l'enfance famille, un simple ajustement est nécessaire entre les opérations du secteur de l'aide à domicile sur lesquelles il est inscrit un crédit de **-54.000€** sur les allocations au profit de l'accueil familial afin d'assurer la prise en charge des transports des enfants confiés à l'ASE réalisés par les assistants familiaux pour lesquels un crédit complémentaire de **54.000€** est nécessaire.

Au titre du RSA et de la politique de l'insertion, il est inscrit un crédit de **-23.800€**. Pour les seules subventions RSA accordées pour favoriser l'embauche et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA par les entreprises de travail temporaire et les entreprises d'insertion pour le travail indépendant, c'est +3.200€ qui sont inscrits dans la DM2, compte tenu des engagements pris par la collectivité. Pour les actions d'insertion et prestations extérieures RSA, il est proposé un simple ajustement de -2.000€. Enfin, c'est également une inscription de -25.000€ qui est proposée dans ce projet de DM. Les crédits votés au BP étaient prévus pour le financement des Maitrisés d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) mises en œuvre par des structures de captation de logements et le relogement des bénéficiaires de RSA. La réflexion avec les services de l'Etat est actuellement toujours en cours pour redéfinir les besoins. La dépense ne sera donc pas réalisée en 2021.

Pour ce qui relève du secteur des personnes en situation de handicap, c'est un crédit supplémentaire de **4.500.000€** qui est inscrit. En effet, il est constaté une augmentation très importante des décisions d'attribution de PCH par la MDPH en 2021. A titre d'information, à fin juin 2020, la CDAPH avait accordé 1 284 droits de PCH contre 1 712 au 30 juin 2021, soit 33 % d'augmentation. De plus, près de 13 % des décisions des six premiers mois de 2021 concernent des droits ouverts avec une rétroactivité de deux ans ou plus, contre 9 % sur la même période en 2020. L'incidence financière du rattrapage de retard opéré par la MDPH est estimée à 3.000.000€. De plus, au titre des aides sociales à l'hébergement des personnes en situation de handicap, il est inscrit un crédit complémentaire de 1.500.000€ du fait du paiement de factures réceptionnées tardivement qui concernent les établissements en dehors de la Seine-Maritime.

En ce qui concerne l'APA, tout comme pour le secteur des personnes en situation de handicap, des crédits complémentaires de **3.100.000€** sont nécessaires pour assurer le paiement des dépenses de l'année. L'avenant 43 à la convention collective de la branche de l'aide à domicile du secteur non-lucratif (BAD), qui prévoit une revalorisation des salaires, a été agréé pour une mise en œuvre à partir du 1^e octobre 2021. Cette convention concerne 25 SAAD sur les 98 autorisés par le Département en

Seine-Maritime. Une enquête a été lancée auprès des SAAD concernés. 22 d'entre eux ont répondu précisément à cette dernière. Ainsi, le surcoût estimé pour trois mois est de 3.100.000€ en 2021. Il convient de préciser que la CNSA devrait prendre en charge 70 % des dépenses la première année avec un acompte en 2021 de 35 %.

Pour le fonctionnement des structures sociales, et plus précisément pour les frais d'exploitation de ces structures, il est proposé un crédit complémentaire de **1.773.253€**. Pour ce qui relève des primes, lors du vote du BS, il avait été décidé le versement de primes COVID aux personnels des ESMS relevant de la compétence départementale exclusive, intervenant auprès des personnes fragiles, mais cette décision n'avait pas fait l'objet d'une inscription budgétaire qu'il convient de régulariser à l'occasion de cette DM.

Par ailleurs, au cours du dernier trimestre de cette année, deux évènements sont programmés :

- un colloque, prévu le 2 décembre, sur le thème de l'accompagnement à la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap et le soutien à la parentalité. Dans le cadre du schéma de l'autonomie, la direction a identifié des besoins d'accompagnement des ESSMS du secteur handicap sur la thématique « accompagnement à la vie affective et sexuelle » des personnes en situation de handicap. En collaboration avec la direction de l'enfance et de la famille et dans le cadre de la convention nationale de prévention et protection de l'enfance, il est prévu l'organisation d'une journée départementale d'information et de formation sur cette thématique et sur le soutien à la parentalité. La dépense estimée pour ce colloque comprenant les interventions d'experts, la réalisation d'un livret...) est de 5.100€ avec une recette de 3.100€ dans le cadre de la Stratégie Nationale de Prévention et Protection de l'Enfance 2021-2022. Cette première action inscrite dans l'objectif 15 de l'engagement 1 - mesure 5 « Soutenir les parents d'enfants en situation de handicap » sera suivie d'un appel à manifestation d'intérêt en 2021 avec une mise en œuvre au BP 2022.
- Il est également prévu l'organisation d'une journée des aidants en novembre 2021 nécessitant 3.000€ pour les interventions des professionnels. Le soutien aux aidants constitue un axe fort du schéma départemental de l'autonomie. Cette journée dédiée aux aidants, outre l'intervention d'experts, sera l'occasion de signer une convention de soutien avec France Alzheimer signifiant ainsi l'engagement du Département dans l'amélioration des réponses à apporter à ces publics. Cet évènement sera aussi l'occasion de communiquer sur la parution du guide des aidants, levier pour repérer les aidants et les accompagner dans leur quotidien et leurs missions.

Le législateur a souhaité que la France, jusqu'ici peu mobilisatrice d'aides techniques dans le cadre du maintien à domicile à l'inverse de ses voisins italiens ou britanniques, se saisisse de ce champ d'action afin que ces aides techniques constituent un levier complémentaire aux différentes aides proposées et a ainsi habilité la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie à porter des démarches en matière d'accès aux aides techniques.

Dans ce cadre, le département de la Seine-Maritime a conduit une étude d'opportunité pour la mise en place d'un Centre d'Information et de Conseil sur les Aides Techniques (CICAT) à l'échelle départementale. Les conclusions ont montré la nécessité de poursuivre et de consolider les démarches initiées facilitant l'accès aux aides techniques et la structuration de son déploiement sur le territoire départemental. A l'appui de cette étude et afin de mettre en place les préconisations de renforcement du suivi et de l'accompagnement des bénéficiaires d'aides techniques, le Département a répondu à un appel à candidatures de la CNSA pour le financement d'équipes locales pour l'accès aux aides techniques (EqLAAT) sur une programmation 2021-2023. La candidature du Département a été retenue et le programme de financement retenu est de 134.383€. Une recette est attendue cette année

en contrepartie.

Enfin, le marché pour l'élaboration du schéma unique des solidarités doit être complété par un marché pour l'animation du projet de service de l'accueil familial pour l'enfance. Il est également prévu de lancer prochainement un marché pour des prestations d'interprétariat pour le service social départemental, visant notamment à répondre aux besoins d'évaluation des situations urgentes des publics ne maîtrisant pas la langue française se présentant dans les CMS. Pour ces projets, il est inscrit 80.000€.

b. Développement des territoires

Les propositions budgétaires pour le domaine du développement des territoires s'élèvent, au total à -21.324,40€ pour la section de fonctionnement.

DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	-	21 324,40 €
ACTION ECONOMIQUE ET EN FAVEUR DE L'EMPLOI	-	4 404,30 €
AGRICULTURE, ELEVAGE, FORET	-	43 684,20 €
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	-	25 000,00 €
DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	-	710,00 €
INFRASTRUCTURES PORTUAIRES		52 474,10 €
Total général	-	21 324,40 €

En ce qui concerne l'aménagement du territoire, le lancement du dispositif expérimental « petites centralités » en partenariat avec l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN) et tous les Départements de la Normandie, a été acté en Commission permanente d'octobre 2020. En Seine-Maritime, 3 communes ont été retenues : Saint-Laurent-en-Caux, Argueil et Val-de-Saône. Ce dispositif pour lequel le financement départemental total s'établit à 37.500€ doit permettre les études pré-opérationnelles que l'EPFN, en sa qualité de maître d'ouvrage, mène au bénéfice de ces 3 communes pour les accompagner à revitaliser leur centre bourg. En début d'année 2021, il était prévu de verser la totalité des crédits de paiement votés en année 2021. Compte-tenu de l'état d'avancement desdites études, il apparaît que seule l'expérience menée sur la commune d'Argueil serait achevée avant la fin 2021. En conséquence, il est proposé de **baisser de 25.000€** les crédits de paiements 2021.

En ce qui concerne les infrastructures portuaires, il est inscrit des crédits complémentaires de **52.474,10€** destinés au financement de l'organisation des « Rencontres Nationales Ports, Nautisme et Littoral », des dépenses de dragage de 2020 versées en 2021 et enfin pour la station de pilotage.

Sur le secteur Agriculture, élevage, forêts, pour tenir compte du niveau des engagements pris par la

collectivité sur les différents dispositifs, il est inscrit - **43 684,20€** de crédits dans le cadre de cette DM.

En faveur du développement touristique, les ajustements nécessaires, pour l'organisation du séminaire Axe Seine, pour la charte paysagère du Grand Site et pour le lancement d'un marché sur la gouvernance de l'opération Grand site des falaises d'Etretat Côte d'Albâtre, aboutissent à une **baisse** des crédits de paiement 2021 de **710€**.

En matière d'action économique et en faveur de l'emploi, il est inscrit **-4.404,30€** en accord avec le niveau d'engagements pris sur ce dispositif.

c. Éducation, culture et sports

Les propositions budgétaires pour le domaine de l'éducation de la culture et des sports s'élèvent, au total à – 199.000€ pour la section de fonctionnement.

	DM2
EDUCATION, CULTURE ET SPORTS	- 199 000,00 €
COLLEGES PUBLICS	89 000,00 €
CULTURE ET PATRIMOINE	112 000,00 €
REUSSITE EDUCATIVE	- 500 000,00 €
SPORT	100 000,00 €
Total général	- 199 000,00 €

Au titre des collèges publics, la DM2 aboutit à une inscription complémentaire de crédits de **89.000€**. Au titre de la rentrée scolaire de ce mois de septembre et du fait de la 4^{ème} vague de COVID, le besoin de masques sanitaires pour les collégiens rend nécessaire une rallonge budgétaire (+240.000€). Par contre, du fait de cette même crise sanitaire, les collégiens ont moins utilisé les équipements sportifs communaux lors du 1^{er} semestre, ce qui réduit fortement la dépense (-100.000€). Enfin, le projet de dématérialisation des dossiers techniques d'amiante a pris du retard, la consultation ne sera lancée qu'en fin d'année, décalant ainsi à 2022 le besoin en crédits de paiement (-51.000€).

Pour ce qui concerne la réussite éducative, la crise sanitaire n'a pas permis la mise en œuvre des activités pédagogiques dans le cadre du CRED. C'est pourquoi il est procédé à une inscription de **- 500.000€** dans cette DM.

Au titre de la culture et du patrimoine, il est inscrit un crédit supplémentaire de **112.000€** pour les musées et sites départementaux. Dans le cadre de l'année du Liban, des expositions vont être mises en place, des publications vont être réalisées, le tout nécessitant un crédit complémentaire (92.000€). L'entretien extérieur de l'Abbaye Saint Georges de Boscherville nécessite également une augmentation des crédits 2020.

Pour la politique sportive, il est inscrit un crédit complémentaire de **100.000€**. Ces crédits doivent

permettre de lancer le dispositif de la « carte collégiens », conformément à la délibération adoptée durant cette même séance. Il s'agit de compléter le dispositif « pass jeunes » mis en œuvre par l'Etat. L'objectif est de remettre à chaque collégien une carte d'une valeur de 25€, en plus des « pass jeunes 76 ».

d. Mobilité, sécurité et protection de l'environnement

Les propositions budgétaires pour le domaine de la mobilité, sécurité et protection de l'environnement s'élèvent, au total à 10.810€ pour la section de fonctionnement.

MOBILITE, SECURITE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	10 810,00 €
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	11 610,00 €
ROUTES DEPARTEMENTALES	- 800,00 €
Total général	10 810,00 €

Pour la protection de l'environnement et développement durable, sur les partenariats avec les organismes d'environnement, un crédit complémentaire de **16.500€** est inscrit afin de permettre le paiement du solde de la subvention 2018 au Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande.

Pour la gestion des espaces naturels sensibles, la somme de - **4.890€** est inscrite afin de procéder à quelques ajustements. D'un côté, les subventions accordées sont moins importantes que ce qui a été estimé pour le BP. Dès lors, ce sont 55.000€ qui sont restitués dans cette DM2. Cet ajustement permet de financer les besoins supplémentaires de 50.110€ pour l'acquisition de petits matériels pour l'équipe technique qui gère les ENS, le paiement d'une facture de régularisation de frais de garderie émanant de l'ONF et les frais de communication et d'animation de la tourbière d'Heurteauville.

Pour les routes départementales, pour le financement du budget annexe du parc départemental, l'inscription de - **800€** correspond à un simple ajustement des dépenses du budget.

e. Fonctionnement interne

Les propositions budgétaires pour le domaine du fonctionnement interne s'élèvent, au total, à 4.242.997,35€ pour la section de fonctionnement hors virement à la section d'investissement et hors mouvements d'ordre.

	DM2
FONCTIONNEMENT INTERNE	4 242 997,35 €
CHARGES DE PERSONNEL	4 100 000,00 €
FONCTIONNEMENT DES INSTANCES	13 000,00 €
FONCTIONNEMENT GENERAL	448 153,35 €
RESSOURCES	- 318 156,00 €
Total général	4.242 997,35 €

Sur les charges de personnel, c'est un crédit de **4.100.000€** qui est proposé. Cette somme s'explique par une augmentation de 4,5M€ pour les rémunérations et charges, une inscription de – 250.000€ pour les frais de déplacement, et - 150.000€ au titre des frais d'honoraires et divers. Cette inscription complémentaire tient compte des recrutements effectués depuis le début de l'année, et correspondent, d'une part, au report sur 2021 de recrutements initialement prévus en 2020 en raison de la crise sanitaire, et d'autre part au recrutement de nombreux agents contractuels dans les collèges. En effet, la règle de remplacement après 15 jours d'absence a été supprimée pour remplacer, dès le 1^{er} jour d'absence, en raison des protocoles sanitaires liés à la Covid-19. Cette inscription est également justifiée par la mise en place des parcours emploi compétences (PEC). Il est également prévu de mobiliser 108 PEC pour affecter dans chacun des collèges public un emploi de 35 heures par semaine, au taux du SMIC. Le Département souhaite que ces emplois soient inscrits dans une démarche de retour à l'emploi de bénéficiaires du RSA. Il convient de noter que l'impact sur le RSA n'interviendra budgétairement qu'à partir du budget 2022. De même les financements de l'Etat n'impacteront le budget qu'à compter de 2022. Ces éléments feront donc l'objet d'inscriptions de crédits dans le cadre du budget primitif 2022.

De plus, sur le fonctionnement général, ce sont **448.153,35€** qui sont inscrits. Cette somme servira à couvrir les besoins d'affranchissement (131.000€). Une inscription de – 17.000€ est proposée pour tenir compte des facturations de maintenance aux installations incendie. Au titre des EPI, les quantités de masques disponibles dans la collectivité sont suffisantes pour 2021. Aussi, il est inscrit – 210.685,69€. De plus, il est nécessaire d'augmenter la ligne budgétaire pour les annulations de titres sur exercices antérieurs (250.000€), ainsi que celle des créances admises en non-valeur (100.000€). Une subvention de 15.000€ est inscrite pour couvrir la part du département de la Seine-Maritime dans l'engagement collectif Eure/Calvados/Seine-Maritime/Région Normandie d'approfondir l'audit réalisé auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie Seine-Estuaire. Enfin, une inscription, de 430.000€ est proposée afin de régler le jugement prononcé à la suite du contrôle URSSAF. Il convient de rappeler qu'une provision de ce même montant avait fait l'objet d'une constitution lors du budget supplémentaire, comme précisé infra. Le reste (68.946,42€) correspond à un ajustement pour diverses prestations.

Pour le fonctionnement des instances, il est prévu d'organiser la retransmission des séances plénières en langue des signes dès cette séance. C'est pourquoi un crédit de 13.000€ est inscrit dans

ce projet de DM.

En ce qui concerne l'énergie et l'eau, un crédit de - **1.000€** est inscrit afin de tenir compte du retard du niveau de facturation des contrats P1 pour les bâtiments départementaux.

Au titre des ressources de la collectivité et de la fiscalité, il est inscrit - **50.550€** au titre du fonds national de péréquation des DMTO, et - **267.606€** au titre du fonds de péréquation de la CVAE.

Enfin, les modifications des prévisions budgétaires des budgets annexes dans le cadre de cette décision modificative ont pour incidence de **réduire** la subvention d'équilibre de **318.107,38€**.

C. LES MOUVEMENTS MIXTES ET LES ECRITURES D'ORDRE

Lors de la mise en place du budget supplémentaire de l'exercice 2021, le Département venait d'être informé d'un 1^{er} jugement rendu par le tribunal judiciaire de Rouen, condamnant le Département à verser à l'URSSAF la somme de 427.169€, suite au dernier contrôle intervenu. Toutefois, la décision de faire éventuelle appel n'avait pas encore été évoquée. Aussi, pour éviter toute surprise d'ordre budgétaire, nous avons réalisé une provision d'un montant de **430.000€**. Or, la collectivité a décidé de ne pas faire appel. Il convient donc de reprendre la provision, devenue sans objet.

Au titre des mouvements d'ordre, cette DM2 est l'occasion d'ajuster la prévision d'amortissement (-350.000€), élément qui constitue à la fois une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement.

Inversement, au titre du dispositif FSL, il a été décidé de transformer certains prêts en subventions (+55.000€). De plus, une inscription est proposée pour les écritures de régularisation d'avances sur marchés publics (+1.437.376,60€). Ces 2 éléments constituent à la fois des dépenses et des recettes de la section d'investissement.

Enfin, la neutralisation des amortissements des collèges (649.222€) et la neutralisation des dotations reçues (+363.660,55€) constituent quant à elles des dépenses d'investissement et des recettes de fonctionnement.

Ainsi, à l'issue des inscriptions budgétaires, la section de fonctionnement se présente comme suit :

D. EQUILIBRAGE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 2

Chap	Libellé chapitre	DM 2	Chap	Libellé chapitre	DM2
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-350 000,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 012 882,55
023	Virement à la section d'investissement	28 492 523,44	Recettes d'ordre		1 012 882,55
Dépenses d'ordre		28 142 523,44	73	Impôts et taxes	6 328 501,00
65	Autres charges de gestion courante	8 958 881,94	731	Fiscalité locale	28 793 702,00
017	RSA / Régularisations de RMI	-90 204,30	017	RSA / Régularisations de RMI	422 421,18
67	Charges spécifiques	250 000,00	74	Dotations et participations	4 127 137,00
011	Charges à caractère général	32 614,31	75	Autres produits de gestion courante	393 275,68
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 550 000,00	76	Produits financiers	19 540,00
014	Atténuations de produits	-318 156,00	78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	430 000,00
Dépenses réelles		13 382 935,95	Recettes réelles		40 512 576,84
Total Dépenses de fonctionnement		41 525 459,39	Total Recettes de fonctionnement		41 525 459,39

Au vu de l'ensemble des données ci-dessus, il reste à établir l'équilibre la décision modificative.

Après toutes les inscriptions budgétaires, la section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 28.992.523,44€. Il est proposé d'affecter cet excédent au financement de la section d'investissement, ce qui permet une inscription négative de recette du chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » de 29.821.277,46€.

Chap	Libellé chapitre	DM2	Chap	Libellé chapitre	DM2
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 012 882,55	041	Opérations patrimoniales	1 492 376,60
041	Opérations patrimoniales	1 492 376,60	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-350 000,00
Dépenses d'ordre		2 505 259,15	021	Virement de la section de fonctionnement	28 492 523,44
20	Immobilisations incorporelles	1 094 414,50	Recettes d'ordre		29 634 900,04
204	Subventions d'équipement versées	-3 368 515,85	10	Dotations, fonds divers et réserves	1 000 000,00
21	Immobilisations corporelles	2 377 341,61	13	Subventions d'investissement	-499 788,00
23	Immobilisations en cours	-2 914 150,24	16	Emprunts et dettes assimilées	-29 821 277,46
26	Participations et créances rattachées à des participations	9 540,00	204	Subventions d'équipement versées	124 032,84
Dépenses réelles		-2 801 369,78	23	Immobilisations en cours	-750 000,00
Total Dépenses d'investissement		-296 110,63	4544209	Aménagement foncier A150 Croixmare-Barentin (Recettes)	16 021,95
			Recettes réelles		-29 931 010,67
			Total Recettes d'investissement		-296 110,63

II. LES BUDGETS ANNEXES

Là encore, cette DM2 est l'occasion, comme pour le budget principal, de procéder à quelques ajustements.

A. PARC ZOOLOGIQUE DE CLERES

Cette décision modificative est l'occasion de **réduire** le budget annexe de **404.314,76€**.

En section d'investissement, en dépenses, c'est une inscription de - **223.907,38€** de crédits de paiement qui est proposée dans ce projet. Le programme pluriannuel d'investissement du parc de Clères

ayant été ajusté, les prévisions budgétaires permettent la mise en adéquation des crédits avec ce PPI (-145.000€). De plus, il est constaté un retard sur la réalisation de la billetterie. Une somme de 78.907,38€ est donc inscrite en diminution afin que ces crédits puissent être proposés à l'occasion du prochain budget primitif. Du côté recettes, il est proposé de réduire les crédits votés de 100.000€, du fait du report de versement de la subvention de la Région.

En section de fonctionnement, en dépenses, les ajustements aboutissent à une augmentation des crédits de **18.500€**. Ces crédits permettront de régler les factures de fourniture de chaleur suite à un décalage de facturation, ainsi que les études nécessaires de sondages géophysiques.

Pour les mouvements d'ordre, il est procédé à l'ajustement des prévisions relatives aux amortissements des biens. Il est donc proposé de réduire les dépenses de fonctionnement ainsi que les recettes d'investissement de - **14.912,95€**.

L'équilibre de la DM2 est obtenu par la modification du virement à la section d'investissement de - **183.994,43€**, complété de **la baisse de la subvention d'équilibre** provenant du budget principal de **180.407,38€**.

B. RESTAURANT ADMINISTRATIF

Cette décision modificative est l'occasion de **réduire** le budget annexe de **790.000€**.

Sur la section d'investissement, il est procédé à une inscription de - **405.000€** lié à la tombée de l'AP 2020. En effet, le projet de réhabilitation de la cuisine du restaurant, prévu en 2020, est reporté à 2022, ce qui rend nécessaire de réévaluer l'opération dans le cadre du BP 2022. Cependant, un crédit supplémentaire de 10.000€ est nécessaire pour permettre le remplacement de matériels qui pourraient tomber en panne avant la réalisation des travaux de réhabilitation de la cuisine du restaurant administratif.

Pour les mouvements d'ordre, il est procédé à l'ajustement des prévisions relatives aux amortissements des biens. Il est donc proposé de **réduire** les dépenses de fonctionnement ainsi que les recettes d'investissement de **38.099,39€**.

L'équilibre de la DM2 est obtenu par la modification du virement à la section d'investissement de - **356.900,61€**, complété de **la baisse de la subvention d'équilibre** provenant du budget principal de **395.000€**.

C. PARC DEPARTEMENTAL

Cette décision modificative, pour ce budget annexe, qui ne comporte qu'une seule section de fonctionnement, propose l'inscription d'un crédit de - **800€**.

Cette somme est issue d'une inscription de 16.200€ pour régler des factures 2020 de maintenance des installations climatiques. C'est aussi une inscription de -20.000€ qui est proposée du fait de la prise en charge de la taxe foncière par le budget principal, le patrimoine relevant de ce budget. Enfin, un crédit de 3.000€ est inscrit afin d'assurer la prise en charge des accords-cadres signés pour l'identification des classements des installations classées protection de l'environnement.

L'équilibre de la DM2 est obtenu en **réduisant** les produits de **800€**.

D. LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES

Cette décision modificative prévoit une augmentation de crédits budgétaires de ce budget annexe de **407.300€**.

Sur la section d'investissement, les achats de matériels, en remplacement d'appareils vieillissants nécessitent une augmentation des crédits de paiement de 150.000€.

En section de fonctionnement, il est proposé une inscription complémentaire de 100.000€, au titre des dépenses de personnel, pour tenir compte du niveau de dépenses réalisées à fin août et d'assurer le traitement des paies jusqu'à la fin de l'année. Par ailleurs, un crédit de 20.000€ est proposé pour permettre de comptabiliser les titres de recettes des exercices antérieurs qu'il convient d'annuler. Enfin, un crédit de 8.700€ est inscrit pour permettre le paiement de la maintenance du logiciel SOLUTION ainsi que l'achat de 5 licences supplémentaires.

Pour les mouvements d'ordre, il est procédé à l'ajustement des prévisions relatives aux amortissements des biens. Il est donc proposé de **réduire** les dépenses de fonctionnement ainsi que les recettes d'investissement de **130.221€**.

L'équilibre de la DM2 est obtenu par la modification du virement à la section d'investissement de **280.221€**, complété d'une augmentation de la subvention d'équilibre provenant du budget principal de **257.300€**.

Voici les principaux éléments qui constituent le projet de décision modificative n° 2 qui vous est soumis.